

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 29 août 2016.

Le lundi 29 août 2016, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 12 août se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents :

Roger HUET - Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Jean-Paul FANET - Annick DELFARRIEL -Emmanuelle JARDIN-PAYET - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT - Marc BENICHON- Jean-François MORLAY- André LECLAIRE - Annick BELZEAUX - Jessica PIERRE - Sophie LE PIFRE - Pascal GUEGAN - Laurence DUPONT - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Céline BLANLOT donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET
Karen YVON donne pouvoir à Daniel VINCENT
Jacques FRICKER donne pouvoir à Michel TOURNIER
Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 28 juin 2016

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mardi 28 juin 2016.

2°) Convention avec l'école de Musique de Ouistreham à vocation intercommunale – Saison 2016/2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil municipal de Ouistreham concernant la participation des communes extérieures à l'école de musique de Ouistreham à vocation intercommunale.

Il soumet au vote du conseil les tarifs pour l'année 2016-2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives au fonctionnement de l'école de musique pour la saison 2016-2017.
- ❖ PREND ACTE des tarifs 2016-2017 (participation des communes conventionnées au titre des élèves de l'école) comme suit :

Participation	Tarifs année scolaire 2016-2017
Inscription	
Eveil musical	309.00 € par an
Formation musicale	309.00 € par an
Pratiques collectives d'un instrument (orchestre, chorale, prépa.bac)	79.00 € par an
Formation musicale + instrument : flûtes, cuivres, clarinette, saxo, piano, guitare, etc....	1 179.00 € par an
Instrument seul	879.00 € par an
Atelier (jazz, musiques actuelles)	
1 atelier	119 € par an
2 ateliers	149 € par an
Location d'instrument	
- Pour la 1ère année	79 € par an
- Pour la 2ème année	129 € par an
- Pour la 3ème année (et suivantes selon les possibilités)	149 € par an

3°) Ecole de musique – Tarifs pour 2016/2017 – aide aux familles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune dispose maintenant de la faculté de faire prendre en charge par les familles tout ou partie de leur contribution financière au titre de leur inscription en section musicale soit au Conservatoire National de Région de Caen la Mer, soit dans une école municipale ou intercommunale de musique subventionnée par le Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'enseignement et à la pratique de la musique.

Il soumet au vote du conseil une proposition d'aide pour les enfants et jeunes de 0 à 21 ans et ce suivant le quotient familial tel que défini par le rapport : revenu imposable (R) / nombre de parts. Il propose de maintenir les coefficients d'aides tels que définis en 2015/2016, ainsi que les quotients familiaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les aides aux familles suivantes :

Quotient familial	Coefficient d'aide aux familles
QF < 12 637€	0.51
12 637€ < QF < 17 841 €	0.37
17 841 € < QF < 22 303 €	0.25
QF > 22 303 € ou + de 21 ans	0

Ces aides seront attribuées aux familles inscrivant leurs enfants soit au Conservatoire National de Région de Caen la Mer, soit dans une école municipale ou intercommunale de musique subventionnée par le Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'enseignement et à la pratique de la musique.

4°) Ecole de musique – Convention de mise à disposition d'un professeur de musique à l'école pour l'année scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune d'Hermanville-Sur-Mer et l'école de musique de Ouistreham à vocation intercommunale pour la mise à disposition d'un professeur de musique à l'école élémentaire d'Hermanville-Sur-Mer à raison de 1h30 hebdomadaire pour l'éveil musical des élèves, au titre de l'année 2016-2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus désignée.

5°) Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du syndicat mixte RESEAU pour la compétence distribution d'eau potable issu de la fusion des syndicats d'eau potable situés sur le territoire de la future communauté urbaine.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral en date du 15 Juin 2016, reçu en Mairie le 21 Juin 2016, le Syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen (RESEAU) étend sa compétence au 1er Janvier 2017 à la distribution de l'eau potable sur un projet de périmètre établi par la fusion des syndicats concernés, dont le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Colleville Montgomery – Hermanville-Sur-Mer –Lion –sur Mer, énuméré dans l'arrêté et situés sur le territoire de la future communauté urbaine.

Ce projet de périmètre est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

CONSIDERANT le projet de périmètre porté par un arrêté préfectoral du 15 juin 2016 transmis par M. le Préfet du Calvados par courrier reçu en mairie le 21 juin et annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de périmètre du syndicat mixte RESEAU pour la compétence distribution d'eau potable issu de la fusion des syndicats d'eau potable situés sur le territoire de la future communauté urbaine.
- EMET le souhait que les excédents des syndicats soient redistribués aux communes membres constitutives desdits syndicats dissous.

- Emet le souhait que le produit de la surtaxe du syndicat soit affecté aux travaux des trois communes qui ont contribué à la constitution des excédents.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

6°) Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la vérification et la maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements des bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est amenée à procéder régulièrement à des opérations de vérification et de maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements pour son patrimoine (Etablissement Recevant du Public et Etablissement Recevant des Travailleurs).

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent avec **la ville de CAEN, la communauté d'agglomération de CAEN LA MER, ainsi que les communes et organismes situés dans le périmètre géographique de CAEN LA MER.**

La communauté d'agglomération de CAEN LA MER sera désignée coordonnateur du groupement ; elle mettra au point, signera, notifiera, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, les marchés.

Les marchés à passer portent sur les prestations récurrentes dans des domaines relatifs aux opérations de vérification et la maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements des bâtiments.

Les domaines identifiés sont notamment :

- la maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques;
- la maintenance des alarmes anti-intrusion et détection incendie;
- les vérifications périodiques des installations techniques dans les bâtiments.

La liste de ces domaines récurrents pourra évoluer par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

Par délibération, chaque membre précisera les domaines sélectionnés.

Chaque membre se charge de l'exécution des marchés conclus à l'issue des procédures organisées dans le cadre du groupement, pour ce qui le concerne.

Le marché s'exécutera alors par émission de bons de commande successifs selon les besoins.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement et à la durée du groupement, sont encadrées dans la convention constitutive.

En conclusion il est proposé au Conseil municipal de donner son accord à la constitution d'un groupement de commandes selon les caractéristiques exposées ci-dessus et dont la

convention constitutive est jointe en annexe, et de se joindre aux marchés de maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques et de vérifications périodiques des installations techniques dans les bâtiments et d'autoriser Caen la mer coordonnateur du groupement à signer les marchés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes permanent pour procéder à la vérification et la maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements des bâtiments pour notre patrimoine communal ;
- Vu, le code général des collectivités territoriales ;
- Vu, l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

1° - approuve :

Le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes dont le texte est joint en annexe ;

2°- autorise :

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération pour les marchés suivants :

- marchés de maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes piétonnes automatiques
- marchés de vérifications périodiques des installations techniques dans les bâtiments.

3°- autorise :

Le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés.

7°) CLECT – rapport d'évaluation mutualisation charges de personnels – périmètre « bâtiment – ateliers techniques » charges associées ville de Caen/Communauté d'Agglomération.

En application de l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est proposé au conseil d'analyser le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées concernant les montants des charges nettes transférées pour la ville de Caen suite à la mutualisation du service « Ateliers techniques ».

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et notamment l'article 71 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport n° 1-160622- « bâtiment – ateliers techniques » charges associées ville de Caen/Communauté d'Agglomération.

8°) Convention pour la rétrocession des voies et des espaces communs du lotissement « les jardins de la Brèche ».

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune d'Hermanville sur mer et Monsieur LEFEVRE Bruno pour la remise directe des ouvrages d'équipement communs du lotissement « Les Jardins de la Brèche ».

La commune d'Hermanville-sur-Mer s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de toutes les parties communes et équipements des zones rétrocédées selon le plan de repérage joint à la présente délibération et à les classer à terme dans le domaine public communal le tout après finition et réception des travaux dus par l'aménageur.

Monsieur Bruno LEFEVRE s'engage, pour sa part à assurer la maintenance de l'ouvrage jusqu'à la prise en charge de sa gestion et de son entretien par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 pour, 3 abstentions :

- autorise le Maire à signer la convention de remise directe des ouvrages d'équipements communs – Lotissement « Les Jardins de la Brèche » avec Monsieur Bruno LEFEVRE.

9°) Informations du maire, des maires-adjoints et des conseillers délégués

- ✓ **Cession** - Vente presbytère – signature de la vente le 26 septembre 2016.
- ✓ **Pot de fermeture de saison** le mardi 30 août 2016 à 19h00 à la salle polyvalente d'Hermanville-Sur-Mer.
- ✓ Lancement de la consultation pour la **création d'une aire de jeux dans le parc municipal**. Remise des offres pour le vendredi 23 septembre 2016 à 12h00.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu connaissance d'un projet d'édification d'un mémorial « **mur du souvenir** » à la mémoire des soldats britanniques morts lors du débarquement de juin 1944. Ce projet serait porté par des anciens membres de la NVA et ces derniers auraient approché la commune de Colleville-Montgomery pour déterminer un site. Compte-tenu de la place d'Hermanville-Sur-Mer dans les opérations du débarquement et le lourd tribut de l'armée anglaise sur notre sol, compte-tenu de la présence du cimetière britannique sur notre territoire, témoin de l'histoire, eu égard à tout l'attachement que porte Hermanville-Sur-Mer à nos libérateurs, il souhaiterait que la commune puisse faire acte de candidature sur ce dossier. Le conseil à l'unanimité soutient la demande de Monsieur le Maire.
- ✓ Lancement de la consultation du public sur la **Cartographie Stratégique du Bruit et Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Caen la mer établit une cartographie et un plan de prévention du bruit.

Une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement vise à éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit de la population et à préserver la qualité des zones calmes. C'est dans ce cadre que l'agglomération Caen la mer a réalisé des cartographies stratégiques du bruit, permettant de situer les zones géographiques exposées au bruit des infrastructures de transports routier, ferroviaire, aérien et des sites industriels classés. Les sources de bruit liées aux activités humaines à caractère localisé ou ponctuel (ex : salles des fêtes, voisinage, aboiements, tondeuses, etc...) ne sont pas visées par la directive européenne.

Bien sûr, nos environnements de vie évoluant, le tissu urbain se transformant, la révision de ces cartes se fera tous les 5 ans (à compter de leur date d'approbation), comme le prévoit la directive. Aujourd'hui, les habitants des 35 communes de Caen la mer ont possibilité de consulter les éléments de l'étude.

Les cartographies et le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération Caen la mer seront mis à la disposition du public pendant deux mois, du **6 septembre au 6 novembre 2016**, au siège de Caen la mer (16 rue Rosa Parks à Caen du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30) et dans chaque mairie des 35 communes de l'agglomération caennaise (aux horaires d'ouverture au public). Ils seront accompagnés de documents explicatifs et d'un registre pour y consigner les éventuels avis et observations.

L'ensemble sera également consultable sur le site internet de Caen la mer www.caenlamer.fr ou avec le lien suivant <http://www.caenlamer.fr/content/cartographie-du-bruit> (lien accessible à compter du jour de démarrage de la consultation du public).

Après consultation et prise en compte des éventuels avis et observations des concitoyens, le conseil communautaire de Caen la mer adoptera le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en fin d'année 2016.

✓ **Centre de loisirs** : Madame le Maire-adjoint à l'enfance et à la jeunesse présente un bilan du centre de loisirs estival. En juillet une moyenne de 46 enfants par jour et une quarantaine en août avec 43 enfants sur la dernière semaine d'août. L'ouverture du centre après le 15 août répond à une véritable attente des familles.

Les temps forts du mois de juillet :

- Thème médiéval pendant deux semaines.
- Nuit au centre réunissant 22 enfants
- Sortie à la journée au Château de Crèvecœur en Auge
- Sortie au parc zoologique de Cerza
- Une baignade à la plage par semaine

Temps forts du mois d'août :

- Thème Harry Potter pendant deux semaines
- Nuit au centre réunissant 18 enfants
- Sortie à Cerisy la Forêt
- Thème musical pendant deux semaines avec un concert de l'Académie internationale musicale de la Côte de Nacre.
- Spectacle Eclats de rue à Caen et nuit au centre pour 18 enfants.

✓ **Festival Peschinka** : la culture russe dans tous ses états : musique art, cinéma et littérature. Monsieur SCHMIT remet à chaque membre du conseil le programme prévisionnel du festival qui se déroulera en octobre 2016 à janvier 2017.

10°) Questions diverses

Fin du conseil : 20h20

Prochain conseil : lundi 26 septembre 2016 – 19h00